CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

PRIMO 1

SCPI au capital de 123 252 000 €.
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE.
513 167 239 R.C.S. NANTERRE.

Avis de convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2015 statuant sur les comptes de la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014

La société FIDUCIAL Gérance, en sa qualité de Société de Gestion de la société **PRIMO 1**, a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le :

Vendredi 12 juin 2015 à 15 heures
Immeuble Le Lotus - 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE

à l'effet de délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

Décisions soumises à l'assemblée générale ordinaire

1. Rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes.
Approbation des comptes de l'exercice 2014 et des opérations traduites ou résumées dans ces rapports.

2. Quitus à la Société de Gestion.

3. Quitus au Conseil de Surveillance.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2014.

5. Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la Société au 31/12/2014.

6. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier.

7. Renouvellement du mandat du Co-Commissaire aux comptes titulaire et de celui du Co-Commissaire aux comptes suppléant arrivant à échéance.

8. Fixation du montant des jetons de présence alloué au Conseil de Surveillance.

9. Désignation de trois membres au Conseil de Surveillance.

10. Pouvoirs.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Décisions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION. **—** L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION. **—** L'Assemblée Générale donne à la Société de Gestion FIDUCIAL Gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

TROISIÈME RÉSOLUTION. **—** L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif de sa mission au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

QUATRIÈME RÉSOLUTION. **—** L'Assemblée Générale approuve la dotation aux provisions pour grosses réparations pour un montant de 71 692,45 €.

L'Assemblée Générale, constatant que :

– le bénéfice de l'exercice s'élève à	3 056 200,47 €
– auquel s'ajoute le compte de report à nouveau de	357 617,30 €

– formant ainsi un bénéfice distribuable de 3 413 817,77 €

1°/ décide de répartir une somme de 3 096 706,50 € entre tous les associés, au prorata de leurs droits dans le capital et de la date d'entrée en jouissance des parts. L'Assemblée Générale prend acte que les quatre acomptes trimestriels versés aux associés et à valoir sur la distribution décidée ce jour, en représentent l'exact montant. Aucun versement complémentaire ne sera nécessaire à ce titre.

2°/ constate qu'après prélèvement de la somme de 40 506,03 € sur le compte de report à nouveau, celui-ci présente un solde créditeur de 317 111,27 €.

L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à procéder à la distribution partielle ou totale du compte de report à nouveau quand elle le jugera opportun.

CINQUIEME RÉSOLUTION. — Conformément aux dispositions de l'article L.214-109 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la Société qui s'élèvent au 31 décembre 2014 à :

– valeur comptable : 130 004 152,52 €, soit 421,91 € par part.

– valeur de réalisation : 129 622 790,31 €, soit 420,68 € par part.

– valeur de reconstitution : 156 375 616,57 €, soit 507,50 € par part.

SIXIÈME RÉSOLUTION. — Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier et le rapport du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont visées.

SEPTIÈME RÉSOLUTION. L'Assemblée Générale renouvelle :

– Le mandat de Co-Commissaire aux Comptes titulaire de la société **CABINET CAILLIAU DEDOUIT & ASSOCIES** – 19 rue Clément Marot - 75008 PARIS, représentée par Monsieur Stéphane LIPSKI,

– Le mandat de Co-Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur **Rémi SAVOURNIN** – 19 rue Clément Marot - 75008 PARIS,

et ce, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

HUITIÈME RÉSOLUTION. — L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance à 7 200 € et ce, à compter de l'exercice 2015 et jusqu'à nouvelle délibération de l'Assemblée Générale relative à ce point. Les membres du Conseil pourront en outre prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement sur présentation d'un justificatif.

NEUVIÈME RÉSOLUTION. — L'Assemblée Générale approuve l'élection de trois membres au Conseil de Surveillance et ce, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017, parmi la liste des candidats ci-dessous. L'Assemblée Générale décide que seront élus les associés candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Associés sortants se représentant
(par ordre alphabétique)

Monsieur Serge BLANC - Né en 1950 - Demeurant à VERSAILLES (78)
Détenant 75 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :
Cadre bancaire.

Monsieur Frédéric BODART – Né en 1955 - Demeurant à LILLE (59)
Détenant 167 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :
Directeur financier dans diverses sociétés pendant plus de trente ans dont vingt ans au sein d'une société immobilière sur LILLE, puis Directeur général d'une société immobilière sur LILLE (SRCJ) depuis 2014

Monsieur Vincent CRUGEON - Né en 1968 - Demeurant à CLAMART (92)
Détenant 2 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :
Directeur développement produits (société PRIMONIAL)

Associé faisant acte de candidature
(par ordre alphabétique)

Monsieur Jean-Pierre MATHIEU – Né en 1963 - Demeurant à PARIS (75)
Détenant 290 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :
Conducteur d'opération – Responsable d'affaires à la SNCF

Monsieur Stéphane SARAFOGLOU – Né en 1969 - Demeurant à LYON (69)
Détenant 125 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :
GFI CCS – Chef de projet ERP, organisation de projets d'implémentation du système d'information

DIXIEME RÉSOLUTION. — L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qu'il appartiendra.

1502159